

JEUDI
6 JUIN 1833.



TROISIÈME ANNÉE.

195.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRÉ, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.
Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.
Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

6 Juin 1831, émeute au Havre, par les ouvriers menuisiers; 6 Juin 1832, bris des planches de la Tribune, invasion nocturne de ses bureaux, saisie du *Brid'Oison*, du *Corsaire*, du *Courrier Français* et du *Journal du Commerce*, scellés mis sur les presses de la *Quotidienne* et du *Courrier de l'Europe*, vive fusillade et canonnade à Paris; 7 Juin 1832, saisie de l'*Écho Français*, du *Messenger*, du *Revenant*, du *Corsaire*, Paris est mis en état de siège, charivari à Vesoul, à l'archevêque de Besançon; 8 juin 1831, condamnation de *La Mode*, 1 mois 2,000 fr.; 8 juin 1832, saisie de la *Caricature* et du *Corsaire* de Toulon, perquisition dans les bureaux du journal de la Guienne, suspension forcée du *Patriote de l'Oise*, à Beauvais, par refus d'imprimeur.

LES DEUX CORTÈGES.

Vite! ici de braves gentilshommes, de nobles dames, des habits brodés et des dos élastiques, de ces dos qui se plient à merveille devant toute idole, de ces fronts qui se courbent en face de toutes les puissances.

— Vite, là, d'un autre côté des centaures à chapeaux galonnés, des visages sans sourires, des yeux sans pitié, un langage sans pudeur, des menaces, des fers et des outrages.

— Aux premiers, des promesses flatteuses, des récompenses assurées, en échange de leur bassesse.

— Aux autres, des récompenses assurées en échange de leur brutalité.

— D'un côté, un beau navire aux agrès pavoisés, un logement somptueux, des serviteurs empressés, des soieries et des velours.

— D'un autre, un char ignoble, bordé de fers, sans appui pour une tête malade, mais fière, sans air pour une poitrine souffrante, mais généreuse.

— Chez ceux-là, tout ce que la débauche invente pour la table des Lucullus.

— Chez ceux-ci, tout ce que la misère offre de hideux dans ses privations.

— Où vont les premiers?..... Sous le beau ciel de l'Italie, aspirer les émanations balsamiques de Naples et de la Sicile, parmi des roses et de riches moissons.

— Où vont les seconds?.... Sur un roc aride, au pied marécageux, au front assombri, des brouillards glacés que le vent d'ouest apporte des bancs de Terre-Neuve.

— Qu'ont fait les premiers?

— Et les autres qu'ont-ils fait?

Ecoutez :

Une race abâtardie pesait sur nous de tout le poids de sa nullité orgueilleuse.

On la chassa à coups de pierres et de fourches.

Une autre branche prit racine..... paix! il ne s'agit pas de celle-ci maintenant. Demain, peut-être, après-demain..... un jour, à coup-sûr.

Quant à la première, que nous croyions morte à tout jamais, ne voila-t-il pas que par une belle brise d'est elle se sent revivre un certain soir, et pousse au large de vastes rameaux. Sous leur ombre s'agitent de farouches soldats; ils se lèvent, brûlent leurs cartouches, pillent, égorgent, massacrent, incendient. Le nom d'une princesse est leur cri de ralliement; au nom d'une princesse, les populations d'une partie de la France se font une guerre d'homme à homme, de village à village, de maison à maison. Le vol, la trahison, la délation sont à l'ordre du jour, l'amitié se meurt, la confiance s'enfuit, de vieilles haines se rallument, on s'attaque par derrière, les coups les plus vantés sont ceux qui frappent au dos, la flamme tourbillonne, et à sa lugubre clarté, les exploits de la journée et de la nuit sont tracés avec du sang et expédiés à une princesse qui vous envoie en échange un cordon vert, une médaille de bronze, un sourire et une espérance.

C'est cette princesse pour laquelle aujourd'hui on parfume un beau brick, aux genoux de laquelle vont se coucher des poitrines décorées de croix et de crachats.

Mais les autres, qu'ont-ils fait ?.... Ce qu'ils ont fait, grand Dieu !

Ecoutez encore :

Un jour un homme meurt.... Ils escortent ses restes, ils lui adressent un dernier adieu.

Tout-à-coup un cri frappe les airs....

Aux armes ! !....

Ils courent aux armes. Ils voient tomber des citoyens, ils assistent à leur agonie, ils se lèvent, ils interrogent le passé, se rappellent trois jours de gloire et de triomphe ; ils veulent les ressusciter, et des barricades surgissent de nouveau au sein de la capitale.

Eux, combien sont-ils ?.... Peu importe, ils ont de la poudre et du plomb.

Ceux qui les attaquent, quel est leur nombre ? Qu'importe aux braves de St-Méry.

Oh ! si les assaillans n'étaient que cinquante mille !

Oh ! si les assiégés étaient plus de soixante !

Les premiers étaient au nombre de cent mille qui se succédaient, qui se renouvelaient.

Les autres étaient quarante hommes... et six des leurs ne pouvaient plus faire partir une détente.

Ils furent pris.... On les outragea en les désarmant, eux, noirs de fumée et de poudre, ils disaient : frappez, frappez... Mais si nous avons été plus de soixante !....

Voilà ce qu'ils firent.

On les jugea.

Quelques-uns furent condamnés à une mort prompte et violente ; à l'arrêt, ils répondirent : *vive la république !*

On commua leur peine. On leur imposa une longue agonie, une mort de douleur.... Ils la subissent.

Les voila maintenant en route pour le mont Saint-Michel, deux à deux, quatre à quatre. Ils auront de l'air, mais un air lourd, épais, mortel ; ils auront de l'eau, mais une eau sale, marécageuse ; ils mourront jeunes, sans avenir ; merci pour eux, merci, hommes du pouvoir et de la peur.

Elle, la noble princesse, vivra d'espérance et de haine ; c'est une belle vie aussi ; merci pour elle, gens de la peur et du pouvoir.

Aujourd'hui, SIX JUIN, le dernier convoi des braves du cloître Saint-Méry s'est dirigé vers son tombeau. Recevez nos vœux, généreux citoyens ; votre horizon ne sera pas toujours noir, et l'anniversaire de votre belle journée ne se lèvera pas toujours sans soleil.

L'Homme-Croix.

Une croix, deux croix, trois croix,
Quand nous serons à dix, nous ferons une croix.

Il était une fois..... Vous voyez que je commence comme si j'allais vous raconter le *Petit Poucet* ou la *Mère l'Oie* ; rassurez-vous, chers lecteurs, ceci n'est pas un conte, mais bien une histoire contemporaine dont le héros vit encore pour le bonheur des habitans d'une sous-préfecture du département de l'Isère.

Nul animal créé ne peut manquer à son instinct ; mon héros naquit avec un penchant décidé pour les croix. Dès son enfance il devint enfant de chœur et commença ainsi sa carrière de *porte-croix*.

La révolution de 89 l'ayant forcé à abandonner ce signe chéri, il devint un des plus fougueux orateurs des clubs et de la place publique. Ceux qui ont eu le bon-

heur d'entendre sa voix puissante et sonore, se rappellent qu'à chaque phrase il plaçait les deux bras en croix sur la poitrine. Chassez le naturel il revient au galop.

La restauration rendit enfin notre *homme-croix* à sa première destination : après avoir prêché pendant dix ans, il parvint à l'aide de ses bons amis les missionnaires à faire élever sur une place publique, une grande et belle croix : mais hélas ! les anarchistes qui avaient eu l'audace de contribuer à la révolution de juillet, conçurent l'affreux projet de renverser ce monument élevé à la gloire des enfans d'Escobard et de Loyola. Le maire de la ville, *horresco referens*, le maire ordonna l'enlèvement de cette croix, à laquelle se cramponna vainement notre héros. La croix disparut.

L'attentat risible qui mit en danger les jours du presque téméraire et presque assassiné roi citoyen, fournit à notre homme-croix l'occasion de se rapprocher de son signe de prédilection : en sa qualité de président du conseil municipal il déploya toute la puissance de sa logique et de ses poumons, une adresse rédigée par lui fut votée par ces machines qui, sous tous les régimes fonctionnent pour celui qui les fait mouvoir, et bientôt après le bruit courut dans la ville que notre héros allait être attaché à une croix-d'honneur.

Il avait cependant dit à tout venant qu'il ne porterait pas cette décoration s'il l'a recevait, mais lorsque le hochet lui a été expédié, il a d'abord placé son ruban sous le revers de son habit, puis il en a montré un petit bout et enfin par une progression timide mais adroite, le bienheureux ruban a brillé de tout son éclat sur la poitrine de notre homme-croix, qui est, dit-on, appelé à monter sur un siège présidial, sans doute pour éviter que son ruban, qui prend chaque jour une nouvelle ampleur, ne puisse pas tomber dans la boue. Quand à nous qui connaissons la modestie de notre héros ; nous avons la certitude qu'il n'acceptera pas cette nouvelle faveur. Sa gouvernante n'a-t-elle pas dit d'ailleurs, *quoi qu'on fasse nous n'accepterons pas la présidence*. Vous le voyez, c'est bien positif. On ne veut pas de place, mais en revanche, si on nous accordait une demi-douzaine de croix, nous fussions-elles envoyées par l'empereur de la Chine, ou le roi des Patagons, oh ! alors nous les accepterions. Amen.

On lit dans la *Tribune* :

La marche de nos frères de Paris au Mont St-Michel devient une marche triomphale ; chargés de chaînes, escortés de gendarmes, ils ne sont pas prisonniers. Les populations les attendent sur leur passage, c'est à qui les escortera et leur donnera des témoignages d'affection et de sympathie.....

L'éveil est donné aux habitans des villes et des villages ; l'on attend avec impatience les convois républicains et c'est aux cris, répétés par les masses, de *Vive la liberté ! Vive la France !* qu'ils sont partout accueillis. Le 29 mai, le deuxième convoi est arrivé à Verneuil, il a été accueilli par les jeunes gens de la ville qui s'étant réunis en corps de musiciens, ont donné une sérénade militaire dont les airs de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ* et de la *Polonaise* ont fait tous les frais.

L'ami de la Charte, journal ministériel publié à Clermont, a voulu gloser sur le banquet lyonnais et sur ceux qui s'y sont inutilement rendus. Le *Patriote du Puy de Dôme*, lui répond en ces termes :

« Il est des choses qui brûlent quand on les touche. La conduite du préfet Gasparin, et l'appareil provocateur déployé à Lyon dans la journée du 12 mai, occupent plus de place qu'on ne le pense dans l'œuvre de destruction qui se consomme chaque jour sous nos yeux. Il est maladroit de parler du banquet lyonnais, et le correspondant de *L'ami de la Charte* a mal pris son mot d'ordre ; il devrait imiter le silence de la presse salariée qui n'en a dit mot.

« Les patriotes qui se sont rendus à Lyon sont loin de regretter, d'ailleurs, le voyage qu'ils y ont fait. La plupart d'entre eux savaient, avant de partir, que le banquet n'aurait pas lieu, et pourtant ils n'ont pas manqué au rendez-vous qui leur était donné. C'est que les patriotes savent utiliser leur présence partout où ils se trouvent ; c'est qu'ils ne négligent aucune occasion de resserrer les liens qui les unissent, et de hâter de toute leur force la propagation de leurs principes. — Les citoyens du Cantal qui étaient à Lyon le 12 mai n'y ont pas plus perdu leur temps que ceux des autres départemens qui y avaient envoyé des députations, et ils ont pu remporter chez eux la conviction qu'avec des centres de civilisation comme Paris et Lyon, la liberté est impérissable, tout gentilles que puissent être les gambades de quelques sauteurs, tout furieux que soient les impies qui frappent le peuple, après s'être humiliés devant lui. »

Grand-Théâtre.

Bocage est dans nos murs ; Bocage donnera ici quelques représentations. Nous y appelons les hommes de goût, ceux qui savent que les éclats de voix ne sont pas la chaleur, ceux qui veulent apprendre comment on joue la comédie à bonne école.

Le mot *déclamer* n'est plus dans le dictionnaire dramatique. On déclamait en 1750 ; aujourd'hui on *dit*, on pleure sans contorsion, on s'émeut sans grincement de dents, vous verrez Bocage, et vous direz : ceci est de la comédie ; ceci est du drame ; j'entends aujourd'hui le drame et la comédie.

Il y aura foule aux représentations du premier comédien de Paris.

Dans notre prochain numéro nous donnerons une revue des diverses représentations qui ont eu lieu cette semaine.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Le cirque olympique prépare pour ce soir une brillante représentation au bénéfice de Mlle Adelaïde Tourniaire ; tous les sujets doivent y concourir, Mlle Adelaïde y paraîtra *en bayadère* ; nous sommes sûrs que la foule saisira cette occasion pour faire ses adieux à nos habiles écuyers et à notre gracieuse et sémillante amazone.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leur feuille.

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE QUATRE MILLE FRANCS

A laquelle la Glaneuse a été condamnée par le jury de Lyon, le 17 mai.

Sémur (Côte-d'Or), 25 mai, 1833.

Monsieur,

Aussitôt que les patriotes de Sémur, ont eu connaissance de votre condamnation à quinze mois de prison et quatre mille francs d'amende, ils ont ouvert une souscription dont le montant vous sera envoyé ultérieurement, et m'ont chargé de vous adresser une somme de cinquante francs prise sur les fonds du comité d'association pour la liberté de la presse, pour vous aider à payer une amende qui n'a pu être prononcée que dans le seul but d'étouffer un organe d'une opinion qui est la leur, et sera bientôt celle de la très-grande majorité des Français.

Lorsqu'on vit sous le meilleur des gouvernements possibles, voyez un peu les *avantages* qui en résultent pour les gouvernés et surtout pour les gouvernans. Il existe dans la charte dite vérité, un article qui, par son texte, paraît consacrer la liberté de la presse d'une manière illimitée pour les questions d'organisation sociale : dans la pratique, cet article reçoit quelques *petites* modifications, résultant de ce que ce principe a besoin, dans son exécution, de se combiner avec les *belles* lois faites par les trois cents et les *honorables* du fort de Ham. D'où il résulte : 1° qu'une publication qui doit se faire à plusieurs milliers d'exemplaires, se réduit au dépôt fait au parquet du procureur du roi, qui, pensant que la lecture du journal serait nuisible aux citoyens, le fait saisir, et confisque par ce moyen ingénieux la propriété des journalistes, et des abonnés qui n'entendent certainement pas payer pour ne lire que ce que M. le procureur du roi aura jugé utile à leur éducation politique ; 2° que cette saisie peut avoir des suites très-avantageuses pour le gouvernement, qui, en faisant prononcer des amendes de treize mille, dix mille, six mille et quatre mille francs assez fréquemment, se procure un nouvel impôt direct sur les rédacteurs courageux, et indirect sur les patriotes, que l'on sait décidés à maintenir à tout prix la liberté de la presse, sans qu'en aucun cas le susdit gouvernement puisse être exposé à payer autrement qu'avec l'argent des contribuables ; 3° que ce nouvel impôt est d'autant plus du goût des gouvernans, qu'il doit par sa nature être classé parmi les impôts indirects, qui, comme le démontre journellement M. Charles Dupin, le sinécuriste, se paient, sans qu'on s'en aperçoive, même parmi les prolétaires, tandis que l'impôt foncier a le désagrément de frapper sur des personnes possédant des biens, et capables de les payer sans être exposés à mourir de faim ; ce qui ne peut être du goût des hommes, qui, comme M. le président nominal du conseil, malgré leur cinq à six cent mille francs de rente en propriété, préfèrent qu'on leur arrache la vie qu'une portion de leurs traitemens ; 4° que si les patriotes paient les amendes, ils ne peuvent se diviser les années d'emprisonnement prononcées contre les rédacteurs qui ont le courage innapreciable d'exposer, dans l'intérêt seul de la liberté, non seulement leur fortune, mais encore leur santé et leurs jours dans les cachots du juste-milieu ; 5° qu'en définitive, quel que soit le sort du procès, gagné ou perdu, ce sont toujours les patriotes et les contribuables qui en sont pour les frais.

Les procès faits à la presse, en tant que les articles saisis seraient nuisibles à la société, sont des chimères, puisque lors des débats du procès, non seulement les articles incriminés sont reproduits dans le journal poursuivi, mais encore dans tous les autres journaux qui rapportent le procès, et sont par conséquent lus par un beaucoup plus grand nombre de personnes que si le procès n'eût pas existé. Le véritable sort de ces procès, c'est l'anéantissement par la violence et la confiscation déguisée des organes d'une opinion qui est sur le point de déborder tous les gouvernements aristocratiques, qui aiment mieux payer des pensions aux chouans avec qui ils veulent s'allier, que de marcher dans une voie démocratique et nationale.

Continuez votre œuvre courageuse, et soyez assuré que vous obtiendrez bientôt avec l'estime des patriotes que vous avez, le but auquel vous voulez atteindre, la liberté illimitée de la presse et l'amélioration du sort des masses, qui jusqu'à présent ont été comptées pour rien par les aristocrates, si ce n'est pour le paiement des impôts dont on les gratifie très-généreusement.

Votre dévoué concitoyen,

Le secrétaire du comité,
H. GAMET, avocat.

Grenoble, 1^{er} juin 1833.

Monsieur,

Le comité de l'association pour la liberté de la presse de Grenoble a voté hier la somme de 70 fr. pour le paiement de l'amende à laquelle vous avez été condamné. Je vous la fais passer de suite, ainsi que l'assurance de nos sympathies pour un journal qui défend avec tant de courage les intérêts populaires. Nous regrettons que l'état de notre caisse ne nous permette pas, pour le moment, de vous adresser une offrande plus considérable.

Permettez-moi, en finissant, de me rappeler personnellement à votre souvenir.

Votre tout dévoué ami,

Frédéric FARGONNET,
Secrétaire du Comité.

Vienne, le 1^{er} juin 1833.

Citoyen,

Le combat que vous avez le courage et la constance de soutenir contre un pouvoir qui, oubliant dans une espèce de vertige, son point de départ, marche à contresens des vœux du pays, est un hommage hautement rendu à cette vérité : *Le besoin de la liberté illimitée de la presse grandit en proportion des obstacles qu'on lui oppose.*

Plus votre journal éprouve de persécutions, plus il excite de sympathies. Les condamnations ne sauraient en amener la ruine, elles ne peuvent que le faire prospérer, car le maître souverain des rois, le peuple, vous rend justice et vous soutient : les souscriptions qui vous ont déjà été offertes en sont la preuve la plus manifeste.

L'association pour la liberté de la presse formée dans notre cité a voulu vous donner sa part de cette preuve en vous offrant une somme de 60 fr.

Recevez cette offrande, courageux citoyen, avec l'expression des regrets que nous éprouvons de ne pouvoir concourir à vous libérer de la captivité qu'on vous prépare dans le lieu que vous avez si bien nommé le *Séminaire des patriotes*.

Pour le comité :

RONJAT.

PREMIÈRE SOUSCRIPTION OUVERTE A AIX.

(BOUCHES-DU-RHÔNE.)

M. Guigue, avocat, 2 f. Crémieux, avocat, 2 f. Bédarède, avocat, 2 f. Un anonyme, 50 c. Un anonyme, 50 c. Un anonyme, 2 f. Ode, étudiant, 2 f. Aquelly, étudiant, 4 f. Arnaud, étudiant, 2 f. Alphonéry, étudiant, 2 f. Gazan, étudiant, 5 f. Bory, étudiant, 2 f. Charles, étudiant, 2 f. Albreu, étudiant, 2 f. Tassy fils, avocat, 5 f. Rouré, négociant, 5 f. Vidal Bédarède, négociant, 2 f. Pascal, étu-

PAPIER WEYENEN.

Le voyageur de la papeterie Weynen vient d'arriver dans cette ville, avec un bel assortiment de papiers à lettre de divers formats et nuances, cire à cacheter et plumes anglaises métalliques.

Il a ouvert sa vente Hôtel du Nord, rue Lafont.

CAFÉ RESTAURANT.

Ce nouvel établissement est situé à l'angle de la place Louis XVIII, cours du Midi, quartier ue Perrache. Il offre aux consommateurs un vaste salon de cent couverts et des appartemens particuliers ; le tout fraîchement décoré.

On peut y dîner souptueusement et à des prix très modérés.

4

diant, 2 f. César Paul, avocat, 2 f. Astier, propriétaire, 1 f. Criqueu, 1 f. Gauthier, employé à la marine de Toulou, 5 f. Napoléon D., 2 f. Salomon Bédarède, 5 f.

Total de la première liste : 55 f.

Malgré l'arrêté Gasparin, des républicains tous gardes nationaux du quartier St-Just, se sont réunis lundi dernier dans un banquet, où une souscription à dix centimes par convive a été ouverte pour contribuer à payer l'amende à laquelle la *Glaneuse* a été condamnée, elle a produit cent sous.

Première liste recueillie par M. Cravotte.

Un républicain, 2 fr. Jhion, républicain, 25 c. Windert, 1 fr. Un descendant de Guillaume Tell, 2 fr. Un républicain qui est ennemi de l'arbitraire et du privilège, 50 c. Un anonyme, 50 c. Un desillusionné de 1833, 1 fr. L'ami des lois légales, 25 c. Un anonyme, 25 c. Un chef d'atelier, 25 c. L'ami des hommes libres, 30 c. Un homme du peuple, 1 fr. Jh.... 50 c. Un anonyme, 1 fr. Martin, teneur de livres, 50 c. Jacques, garçon chez M. Caillot traiteur, 50 c. Auguste, commis, 25 c. Mathieu, 50 c. Un républicain, 50 c. Un id, 50 c. J. D. républicain, 1 fr. Un républicain, 50 c. Un ami du système progressif, 2 fr. Un ami du peuple, 25 c. Un anonyme, 2 fr. Un républicain, 50 c. Un républicain de 95, 50 c.

Total. 20 fr. 10 c.

Souscription en faveur de la Tribune.

Quelques ballotes de St-Just 9 fr.
Une société de ballotes 42 f.



GLANE.

Le gouvernement a dit à Jeanne, en lui donnant un pain de munition : *va te faire mourir* ; et à la duchesse en lui envoyant des confitures : *va te faire sucre*. La luronue n'y manquera pas ; et dans neuf mois....

— On va ordonner des prières de quarante heures pour le succès du voyage de Mme. la duchesse de Palli. *Soufflez, zéphirs, enflez ses voiles*

- On confie l'enfant à la mer.... Méditerranée,
- La duchesse part du golfe de Gascogne.... Gascons!
- En appenant le nom de son mari, la duchesse en a *pâti*.
- Le comte de Palli ne veut plus jouer à *pair* ou non.
- Voilà le comte Palli nommé *PAIR* de France.

— Un journal annonce que la statue de Napoléon vient d'être coulée. Et Louis-Philippe quand sera-t-il coulé?

— Cette chère princesse, on devait lui donner des juges, on lui donne des confitures.

— Le *Moniteur Algérien* annonce, que plusieurs chefs algériens ont reconnu pour maître Louis-Philippe. Cela vous étonnerait-il par hasard?

— On assure que M. Berger, maire de Montcarras, est suspendu de ses fonctions pour avoir souscrit en faveur de la *Tribune*. Nous offrons de parier que M. Berger souscrira désormais pour tous les journaux républicains.

Restaurant,

Grande rue Mercière, n. 56, au fond de l'allée.

On sert à toute heure, à la carte et au prix fixe, dîné à 1 f. 25 c., composé de potage, trois plats, dessert, demi-bouteille, pain, et à 1 f. 50 c. la bouteille entière; déjeuné à 90 c., composé de potage, deux plats, demi-bouteille et pain.

On loue des chambres garnies au jour et au mois; on donne des cabinets aux sociétés qui veulent être séparées. On reçoit des pensionnaires.

J. A. GRANIER, Gérant.